

**Cour d'Appel de Grenoble
Tribunal Judiciaire de Valence**
2 Place du Palais
BP 2113
26021 VALENCE Cedex

Tel : 04 75 75 49 49

Valence, le 24 février 2022

Objet : Campagne de recrutement de conciliateurs de justice

Madame, Monsieur,

Le département de la Drôme dispose actuellement de 28 conciliateurs tenant des permanences au sein des Mairies, Espaces France Services, points-justice...

Toutefois, certaines parties du territoire ne peuvent être pourvues faute de candidat. Ainsi, une campagne de recrutement aux fonctions de conciliateurs de justice est en cours. Nous vous sollicitons à ce titre pour diffuser cette information au sein de votre commune.

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice dont l'action est bénévole. Il prête serment et est tenu au secret professionnel.

La conciliation permet de trouver une solution amiable entre deux parties ou plus dans un différend. Désormais, la tentative de conciliation est obligatoire avant d'introduire une procédure judiciaire civile pour tous les conflits inférieurs ou égaux à 5 000 €. Cela concerne, par exemple, les domaines suivants : relations entre bailleurs et locataires, litiges de la consommation, problème de copropriété, troubles du voisinage sans limitation de montant... Sont exclus de la conciliation les procédures liées au droit de la famille et aux litiges avec l'Administration.

Vous trouverez en pièce jointe, le flyer de la conciliation de justice ainsi que la fiche de candidature.

Vous remerciant par avance pour le partage de cette information, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Mme Anabelle MELKA,
Vice-présidente en charge de la conciliation de justice,

